

Compte rendu de séance

Séance du 14 Octobre 2014

L'an 2014 et le 14 Octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de BEURIENNE CHANTAL Maire

Présents : Mme BEURIENNE CHANTAL, Maire, Mmes : BEAUDHUY NICOLE, ECHARD-LISA ELISABETH, FAVIER GWENAELLE, HASCOAT NATHALIE, LAUNAY MONIQUE, POTHIER CORINNE, SIMON SYLVIE, MM : CHASLINE JOEL, GUERTON BRUNO, JOULIN DAVID, LAVERTON THIERRY, LE MOING JAMES, PERSONYRE JOEL, VAN BELLE JACQUES

Absents : LE MOING JAMES et CHASLINE JOËL (ont donné respectivement procuration à Van Belle Jacques et Beurienne Chantal)

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

Date de la convocation : 10/10/2014

Date d'affichage : 10/10/2014

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture
Le : 17/10/2014

Et publication ou notification
Du : 17/10/2014

A été nommé(e) secrétaire : POTHIER CORINNE

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

AUTORISATION DE SIGNATURE DU PRÊT ET DE DEMANDE DE REALISATION DE FONDS - 2014-56
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - 2014-57
RENOUVELLEMENT DE LA PROMESSE DE VENTE AVEC LOTIR CENTRE - 2014-58
NUMEROTATION DES LOGEMENTS LOCATIFS - 2014-59
MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES SALLES - 2014-60
ATTRIBUTION D'UN NOM AU TERRAIN DE FOOTBALL - 2014-61
LOCATION DE LA SALLE DE LA FORET - 2014-62

AUTORISATION DE SIGNATURE DU PRÊT ET DE DEMANDE DE REALISATION DE FONDS

réf : 2014-56

Vu, les caractéristiques financières du contrat de prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la nouvelle station d'épuration,

Le Conseil Municipal de Saint Lyé la Forêt, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée, délibère,

Considérant, que pour le financement de cette opération, le Maire de Saint Lyé la Forêt est invité à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, un emprunt d'un montant total de 650 000 € et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Montant** : 650 000 €
- **Durée de la phase de mobilisation** : 18 mois
- **Durée de la phase d'amortissement** : 30 ans
- **Périodicité des échéances** : Annuelle
- **Index** : Livret A
- **Taux d'intérêt actuariel annuel** : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 1%
- **Révisabilité du taux d'intérêt à échéance** : en fonction de la variation du taux du livret A
- **Amortissement du capital** : progressif
- **Typologie Gissler** : 1A

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

AUTORISE, à l'unanimité, le Maire de Saint Lyé la Forêt, délégataire dûment habilité, à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

A l'unanimité (pour : 15 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

réf : 2014-57

Suite à la réforme des rythmes scolaires, la durée hebdomadaire de travail initiale de Mesdames Corinne Vilain et Sophie Moreau est passée respectivement de 28h30 et 30h à 34h30 chacune.

Mesdames Corinne Vilain et Sophie Moreau sont titularisées sur deux grades :

- Sophie Moreau effectue 5h sur le grade d'adjoint technique 2nd classe et 25h sur le grade d'adjoint d'animation 2nd classe ;
- Corinne Vilain effectue 4h sur le grade d'adjoint technique 2nd classe et 24h30 sur le grade d'adjoint d'animation 2nd classe.

L'augmentation de la durée hebdomadaire du travail nécessite dans un premier temps la suppression des deux grades d'adjoint technique 2nd classe à temps non complet et la suppression des deux grades d'adjoint d'animation 2nd classe à temps non complet, puis dans un second temps la création de deux nouveaux postes d'adjoint technique 2nd classe à 34h30.

Par la suite, un arrêté du Maire nommera Mesdames Corinne Vilain et Sophie Moreau sur les deux nouveaux postes, d'adjoint technique 2nd classe à 34h30, créées par le Conseil Municipal.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

SUPPRIME, à l'unanimité, les grades d'adjoint technique 2nd classe et les grades d'adjoint d'animation 2nd classe pour Mesdames Corinne Vilain et Sophie Moreau,

CREE, à l'unanimité, deux postes d'adjoint technique 2nd classe à 34h30 pour Mesdames Corinne Vilain et Sophie Moreau.

A l'unanimité (pour : 15 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

RENOUVELLEMENT DE LA PROMESSE DE VENTE AVEC LOTIR CENTRE

réf : 2014-58

Vu, la promesse de vente au profit de Lotir Centre d'une parcelle de terrain, rue de l'Enfer, cadastrée section ZN 208, pour une contenance de 8 804 m² au prix de 16 €/m², soit un montant de 140 864 €,

Considérant, que cette promesse de vente est arrivée à son terme le 31 août 2014,

Gwenaëlle Favier demande les conséquences du non renouvellement de la promesse de vente à Lotir Centre. Madame le Maire répond qu'en l'absence de promesse de vente la parcelle ne peut être vendue et que cette parcelle n'est pas utilisable par la Mairie car elle est enclavée. Nathalie Hascoat ajoute que Lotir Centre dispose d'un permis d'aménager valide sur la parcelle.

Nathalie Hascoat demande le bilan financier de l'opération et des explications sur le prix de 16€/m². Madame le Maire répond qu'elle ne possède pas de bilan financier. Quant au prix de vente, il a été décidé en prenant en compte plusieurs éléments liés à la construction du lotissement :

- *La viabilisation du terrain est à la charge de Lotir Centre ;*
- *Le projet comprend la réfection de la rue de l'Enfer, travaux que la Commune ne peut financer.*

Madame le Maire précise que Lotir Centre souhaite vendre les lots entre 62 000 et 65 000 € chacun, soit 100€/m². Jacques Van Belle dit que compte tenu des travaux à la charge de Lotir Centre, le prix de vente du terrain est acceptable.

Sylvie Simon demande pourquoi la promesse de vente a une durée de 12 mois. Madame le Maire répond que c'est une estimation de Lotir Centre afin de pouvoir avoir le temps de vendre les lots.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

AUTORISE, à la majorité, à signer la promesse de vente avec Lotir Centre pour une durée de 12 mois.

A la majorité (pour : 13 [Chantal Beurienne (1 procuration), Jacques Van Belle (1 procuration) Elisabeth Echard-Lisa, Gwenaëlle Favier, Nathalie Hascoat, Monique Launay, Corinne Pothier, Sylvie Simon, Bruno Guerton, David Joulin, Thierry Laverton] ; Contre : 0 ; abstentions : 2 [Joël Personyre, Nicole Beaud'huy])

NUMEROTATION DES LOGEMENTS LOCATIFS

réf : 2014-59

Vu, la demande de LogemLoiret d'attribuer des numéros de rue aux logements locatifs,

Madame le Maire propose de conserver l'adresse « Chemin du Grillon », de demander à LogemLoiret d'installer les boîtes à lettres à l'entrée des logements locatifs sur le Chemin du grillon et de numéroter à la suite des 3 habitations actuelles de manière kilométrique.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

DECIDE, à l'unanimité, de la conservation de l'adresse "Chemin du Grillon" et de numéroter les logements locatifs à la suite des habitations actuelles aux kilomètres.

A l'unanimité (pour : 15 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES SALLES

réf : 2014-60

Monsieur Jacques Van Belle présente le nouveau projet de règlement intérieur pour les salles communales.

Gwenaëlle Favier demande si le règlement intérieur pouvait insister sur l'état des lieux d'entrée et de sortie afin de marquer leur importance.

Jacques Van Belle précise que le règlement intérieur indique que les alentours des salles font partie du domaine public.

Madame le Maire demande si il faut autoriser ou non les barnums, compte tenu des dégâts qu'ils causent lors des jours de pluie, mais pas les jours de beau temps. David Joulin répond que les barnums sont installés pour anticiper les pluies.

Nathalie Hascoat demande s'il est possible d'instaurer un acompte d'au moins 10% pour la réservation d'une salle. Madame le Maire propose un acompte de 20% afin que l'avance pour la réservation soit significative.

Considérant, les observations et les remarques des conseillers municipaux,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

APPROUVE, à l'unanimité, le projet de règlement intérieur,

APPORTE, à l'unanimité, les modifications suivantes au règlement intérieur :

- Les barnums sont autorisés sous réserve de demande d'autorisation auprès de la Mairie de Saint Lyé la Forêt,
- L'installation, l'utilisation et le démontage des barnums sont sous la responsabilité des locataires,
- Article 6 : deux états des lieux contradictoires sont effectués à la remise des clefs et à la reprise des clefs,
- Un acompte de 20% du montant de la réservation est encaissé un mois avant la date de réservation,
- En cas d'annulation, 1 mois avant la date de location, le chèque d'acompte ne sera pas rendu.

A l'unanimité (pour : 15 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

ATTRIBUTION D'UN NOM AU TERRAIN DE FOOTBALL

réf : 2014-61

Vu, la demande de l'association de Football de Saint Lyé la Forêt d'attribuer un nom au terrain de Football,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

EST FAVORABLE, à l'unanimité, à l'attribution d'un nom au terrain de Football.

A l'unanimité (pour : 15 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

LOCATION DE LA SALLE DE LA FORET

réf : 2014-62

Vu, la demande de location de la Salle de la Forêt pour un particulier,

Considérant, que la salle de la forêt est mise à disposition gratuitement uniquement aux associations de Saint Lyé la Forêt,

Après en avoir délibéré,
Le Coseil Municipal,

S'OPPOSE, à la majorité, à la location de la salle de la Forêt aux particuliers.

A la majorité (pour : 0 ; contre : 9 [Chantal Beurienne (1 procuration), Monique Launay, Bruno Guerton, Thierry Laverton, David Joulin, Joël Personyre, Elisabeth Echard-Lisa, Nicole Beaud'huy] ; abstentions : 6 [Jacques Van Belle (1 procuration), Sylvie Simon, Gwenaëlle Favier, Corinne Pothier, Nathalie Hascoat])

Questions diverses :

- a) Le chantier de la nouvelle station d'épuration a débuté par le nettoyage du terrain et l'installation des cabines de chantier. La réunion publique avec l'entreprise Wangner s'est bien déroulée malgré le peu de personne présentes. Madame le Maire remercie Messieurs Guerton, Millet et Chasline pour le prêt de matériel et le temps passé pour débarrasser les gravats de la station d'épuration.

- b) Les travaux pour le terrain de jeux des enfants et le terrain de pétanque avancent :
- La plateforme pour l'installation des jeux est posée ;
 - Les jeux seront installés au printemps, après l'aménagement du terrain. Monsieur Blanchard fera une proposition pour la création des espaces verts.

David Joulin demande quelle est la durée de la garantie pour les jeux étant donné qu'ils ne seront installés que l'année prochaine. Madame le Maire indique que les jeux ont été contrôlés à la réception.

- c) Dans le cadre de la construction d'un nouveau restaurant municipal, la Commune de Saint Lyé la Forêt doit faire une demande de subvention auprès de la Préfecture du Loiret avec un dossier renseigné. Afin de réaliser ce dossier, la Mairie lance un marché public pour consulter des architectes susceptibles d'élaborer une étude du projet. Le DCE a été rédigé par Nathalie Hascoat.*
- d) Cérémonie du 11 novembre 2014 : Début de la célébration à 10h30 par une cérémonie religieuse avec la participation de l'Echo de la Forêt dans l'Eglise. Rassemblement à 11h30 sur le parking de la Mairie, puis départ vers le cimetière pour le dépôt d'une gerbe au monument aux morts ; suivi d'un vin d'honneur à la salle polyvalente.
La Bibliothèque de Fleury les Aubrais est d'accord pour prêter à la Mairie une partie de leur exposition sur la guerre 14-18. L'exposition durerait du dimanche 9 au samedi 15 novembre à la salle de la Forêt.
- e) le 1^{er} juillet 2015 la DDT cesse d'instruire les dossiers d'urbanisme. Trois solutions sont envisagées :
- La pré-instruction est conservée au niveau communale et l'instruction est transférée à la CCF ;
 - La pré-instruction et l'instruction sont transférées à la CCF ;
 - La pré-instruction, l'instruction et le personnel sont transférées à la CCF.
- f) Présentation du Conseil Municipal des jeunes au Conseil Municipal. Valentin Mulliez a été élu Maire du Conseil Municipal des Jeunes. Le prochain conseil municipal des jeunes aura lieu le 7 novembre 2014.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 18 novembre 2014

Séance levée à: 22 : 30

En mairie, le 17/10/2014
Le Maire
CHANTAL BEURIENNE